



Assurance décès non prise en charge

Par **delphine**, le **16/12/2008 à 14:03**

Mon frère avait souscrit une assurance décès à l'achat de sa voiture.
Mon frère est décédé, un questionnaire de santé nous a été réclamé pour la validité de l'assurance.
L'assurance ne fonctionne pas pour les motifs suivants
Invalide depuis 1970
Sous traitement depuis 1982
Mon frère était amputé des 2 jambes ce qui était un handicap physique
peut-on proposer à une personne handicapée physiquement un tel contrat tout en sachant qu'il ne pourra jamais bénéficier des effets du contrat

Par **chaber**, le **17/12/2008 à 11:29**

A la souscription du crédit avec assurance il a dû être rempli un questionnaire médical par votre frère. Demandez-en copie par LR avec AR
S'il a été rempli correctement votre frère a déclaré son invalidité, et son traitement depuis 1982.
Ne vous a-t-il pas parlé à l'époque d'un problème d'assurance lié à ce crédit?
Lorsqu'un assureur refuse d'établir un contrat compte tenu de l'état de santé de l'assuré, il existe une convention AERAS qui permet de pallier à ce refus.